

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## LE CENDRE

## BUDGET PRINCIPAL

VU ET ANNEXE  
À LA DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17/02/2021 n° 21/02/17/003

LE MAIRE,  
Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses consacrées au personnel.

Le D.O.B en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le R.O.B est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Clermont Auvergne Métropole) et sera publié sur le site internet de la ville,

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2021 et un retour sur l'année 2020, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

# 1.1- Contexte Général 2021 : Situation financière, économique et institutionnelle

## A/ Une situation économique chahutée par la crise sanitaire

- L'année 2020 se termine et restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. Onze mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité économique. En 2020, le Produit Intérieur Brut (P.I.B) a reculé à - 9 % en moyenne, il est à noter que le P.I.B a nettement plus baissé que le pouvoir d'achat des ménages. Au moment du premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays (Allemagne...) mais le rebond qui a suivi a été plus net du fait principalement d'une hausse de la consommation des ménages, proche de son niveau d'avant crise.
- L'économie mondiale devrait se redresser en 2021 après la profonde récession provoquée par la COVID-19.
- L'I.N.S.E.E prévoit une croissance du P.I.B de 3 % au premier trimestre de l'année 2021 puis de 2 % au deuxième trimestre.
- Pour l'année 2021, les économistes se déclarent relativement confiants sur une remontée de l'activité. Cet optimisme trouve son fondement principalement sur la vaccination de la population et sur le plan de relance de l'économie initié par le Gouvernement

## B/ La Loi de Finances 2021 et les principales mesures concernant la commune

A la lecture du Projet de Loi de Finances (P.L.F) 2021, nous pouvons extraire 3 informations importantes pour la commune:

- La stabilisation de l'enveloppe D.G.F pour 2021 (26,8 milliards € dont 18,3 milliards € pour le bloc local),
- Le soutien à l'investissement local maintenu sur les bases de 2020 (1,6 milliards € ),
- La réforme de la taxe d'habitation (T.H), pour rappel 80 % des ménages ne paient plus la T.H sur leur résidence principale, tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

### Les mécanismes de compensation pour les collectivités sont les suivants :

- Affectation de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) départementale aux communes en 2021,
  - Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et aux Départements,
  - Mise en place du « coefficient correcteur » pour neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et de la part de TH supprimée. Ce mécanisme garantit une compensation égale à l'euro près,
  - La TH de référence est calculée à partir des taux de 2017.
  - Automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A)
- Cette nouvelle réglementation a pour but de supprimer des formalités administratives et d'accélérer le versement des fonds aux collectivités territoriales.

## 1.2-Contexte communal : Retour sur 2020

### A/ Poursuite de l'activité communale dans un contexte de crise sanitaire

Dans ce contexte de crise sanitaire, la commune a su malgré une baisse des recettes due à la mise en sommeil de certains services, recentrer son énergie pour apporter son soutien moral et financier aux administrés, aux commerçants et aux associations :

- Mise en place de distributions de masques grand public,
- Maintien des services publics,
- Soutien aux commerçants durement touchés par la crise, en annulant le loyer de ceux qui occupaient des locaux communaux, en lançant l'opération des bons d'achat de 4 € à valoir chez les commerçants,
- Adaptation des services avec la mise en place de protocoles sanitaires nécessaires au maintien des activités,
- Information régulière et accompagnement du milieu associatif.

### B/ Maitriser les dépenses et optimiser les recettes

La commune a, tout au long de l'année 2020, poursuivi ses efforts en matière d'optimisation budgétaire, tant sur les postes de dépenses que sur les sources de recettes malgré le contexte économique et sanitaire contraint. Ces démarches permettent à la Ville de renforcer ses marges de manœuvre en matière d'investissement et de maintenir la dynamique d'amélioration du service public rendu aux cendrioux.

**C/ Mise en œuvre du programme d'investissements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2024 :**

❖ **Projets communaux réalisés en 2020 :**

**Travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine :**

- Mobilier urbain de la Place de l'Eglise (16 524 €)
- Reprise des façades de l'Eglise (77 736 €)
- Reprise des toitures de la Sacristie et de la chaufferie de l'Eglise (29 888 €)
- Reprise du crépi du mur extérieur du cimetière (28 180 €)
- Reprise de la terrasse extérieure de la crèche (14 115 €)
- Agrandissement de l'aire de jeux 1,2,3, Pandières (77 487 €)

**Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**

- Plantations d'arbres (15 048 €)
- Remplacement des huisseries des services techniques (9 273 €)
- Changements des luminaires, salle de projection G2 (1 351 €)

**Modernisation des services et des équipements :**

- Construction d'un court de tennis extérieur (123 185 €)
- Création d'un accès et stationnement au niveau du nouveau court extérieur de tennis (37 328 €)
- Reprise des plafonds des WC primaire Aragon (3 714€)
- Equipement numérique dans les écoles (36 801 €)
- Achat de four de remise en température pour l'ALSH (3 398 €)
- Complément alarme incendie Aragon (3 944 €)
- Extension alarme intrusion sur Barbusse et évolution de celle de la crèche (6 294 €)

❖ **Projets communs Commune/Métropole réalisés en 2020 :**

- Finalisation de la Place de l'Eglise

❖ **Projets Métropole réalisés en 2020 :**

- Finalisation des travaux de la Gare et de l'allée des Marronniers
- Travaux de sécurisation du trottoir devant le groupe scolaire Aragon

## 2.1- Tendances budgétaires 2021 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).



Le Cendres est une commune dont le dynamisme attire régulièrement de nouveaux ménages.

Cet essor démographique se confirme en 2021 avec une population I.N.S.E.E de 5 488 habitants (5 483 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette évolution démographique se traduit par l'apparition de nouveaux besoins tant en termes d'équipements qu'en matière de services proposés.

En 2021, les efforts d'optimisation et de rationalisation de la gestion communale seront poursuivis afin d'assurer les marges de manœuvre financières nécessaires à la valorisation ou à la reconfiguration du patrimoine bâti et naturel existant ainsi qu'au dimensionnement des services aux besoins de la population.

Les réflexions relatives à la mise en commun des ressources et moyens (groupement de commandes, mutualisation...) seront également renforcées afin de gagner en efficacité et en cohérence sur les territoires communaux et métropolitains.

Enfance/Jeunesse, Culture/vie associative, Patrimoine communal et développement durable restent les axes prioritaires sur lesquels se fonde l'action communale.

## 2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 5 000 000 € en recettes et en dépenses hors opérations d'ordre.

### A/ Recettes de fonctionnement

- Produit des services (chapitre 70) :

Produits des services (concession, participation des familles...) : **371 600 €**

Remboursement par Clermont Auvergne Métropole des mises à disposition des personnels et des services : **83 800 €**

- Fiscalité (chapitre 73) :

Dotation de Solidarité Communautaire : **374 290 €**

La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : prévision de **145 000 €**

En matière de taxes foncière et d'habitation : **2 850 000 € (T.H) : 1 500 000 €/T.F : 1 350 000 €)**

- Concours de l'Etat (chapitre 74) :

Les différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement : D.G.F, Dotation de Solidarité Rurale : D.S.R, Dotation Nationale de Péréquation : D.N.P) devraient être sensiblement au même niveau qu'en 2020, soit **692 394 €**

Les prévisions de compensations fiscales T.F.B et T.H , dans une logique de stabilité par rapport à 2020, pourraient correspondre à une recette de **81 500 €**

- **Aides et participations de la C.A.F et du Conseil Départemental du Puy De Dôme (chapitre 74) :**

Les concours financiers prévisionnels de la C.A.F dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance : **256 000 €**  
La participation du Conseil Départemental en faveur des actions culturelles et de l'école de musique : **13 000 €**

- **Produits de gestion courante (chapitres 75) :**

La recette relative aux loyers perçus dans le cadre des baux commerciaux en cours est estimée à **56 000 €**.  
Pour la location des salles municipales, la recette estimée s'élève à **5 000 €**.

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76) :**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **35 062 €** en 2021 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Sommes pouvant être versées dans le cadre de remboursements pour sinistres, de dons et de subventions exceptionnelles : **18 500 €**

## **B/ Dépenses de fonctionnement**

- **Charges à caractère général (chapitre 011)** :

Il devrait être proposé d'inscrire 1 350 000 € au budget primitif pour ce chapitre.

- **Charges de personnel (chapitre 012)** :

Une dépense prévisionnelle de 2 390 000 € sera à inscrire sur ce chapitre.

Le G.V.T (Glissement-Vieillesse-Technicité) appliqué est de 3 % par rapport au réalisé 2020. L'effet G.V.T permet de prendre en compte les phénomènes suivants : l'augmentation des salaires due aux promotions individuelles, à l'ancienneté des salariés et à la progression des qualifications techniques attendues.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte des évolutions réglementaires (P.P.C.R : Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et de l'évolution/dimensionnement des équipes.

Il faut également tenir compte du contexte sanitaire, des arrêts potentiels des agents pouvant être directement ou indirectement affectés par la propagation du virus et au besoin de remplacement permettant d'assurer la continuité du service public.

- **Attribution de Compensation en Fonctionnement /FPIC (chapitre 014) :**

L'Attribution de Compensation 2021 devrait représenter, pour sa partie fonctionnement, une dépense prévisionnelle de **365 390 €**.

La participation au F.P.I.C auquel la ville contribue depuis deux ans, devrait s'élever pour sa part à **15 000 €**.

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux (CCAS/RAM), le règlement des indemnités des élus, ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal. L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait stable.

**Hypothèse de travail : 422 300 €**

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette 2021 s'élèveront à 66 700 €.

La participation à l'EPF-SMAF correspondra à 5 500 €.

- **La Dotation aux amortissements** (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **537 258 €**.

## 2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement. La section d'investissement devrait s'équilibrer à **1 600 000 €** en recettes et en dépenses hors opérations d'ordre.

### A/ Recettes d'investissement

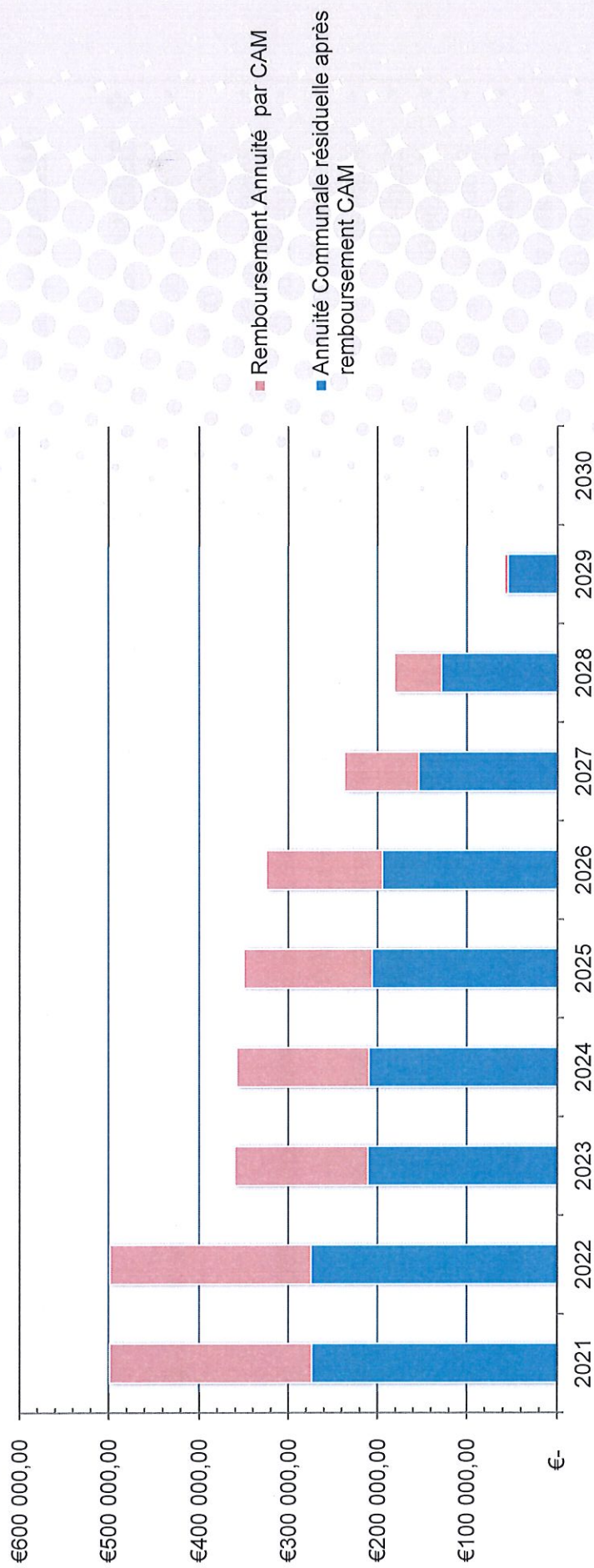
- FCTVA et Taxe d'Aménagement : 147 000 €
- Les subventions (chap. 13) devraient a minima être de **109 568 €** de F.E.D.E.R pour la dernière phase du projet numérique. D'autres subventions sont attendues essentiellement sur le projet de restructuration du groupe scolaire Barbusse au titre du Fonds de Soutien Métropolitain, du F.I.C, de la D.E.T.R. Ce projet s'inscrit également pleinement dans le cadre du plan de relance à travers le C.R.T.E (Contrat de relance et de transition écologique).
- Le recours à l'emprunt sera activé en fonction de la réalisation du budget et des conditions bancaires proposées.
- Amortissement des immobilisations : 537 258 €
- Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés : Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **190 065 €** en 2021 pour le capital de la dette, conformément aux dispositions de la convention de remboursement de dette.

### B/ Dépenses d'investissement

- Participations dues à l'EPF-SMAF : 81 000 €
- Remboursement du capital de la dette : 432 525 €
- Attribution de Compensation en Investissement : 102 094 €
- Logiciels : 8 150 €
- Dotation aux amortissements : 111 984 €

- **Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2020-2024)**
- ❖ **Projets communaux (montant prévisionnel : 880 000 € TTC)**
  - Création du nouveau pôle de restauration scolaire/périscolaire du groupe scolaire Henri Barbusse (Maîtrise d'œuvre 313 600 €)
  - Mise en accessibilité de bâtiments communaux : 50 000 €
  - Poursuite de l'aménagement de la liaison Place de l'Eglise / Place Grassion Fredot : 12 000 €
  - Rénovation de l'intérieur de l'Eglise (vitreaux et électricité) : 75 000 €
  - Plantation et aménagement d'espaces verts (arbres d'alignement, forêt urbaine, massifs...) : 40 000 €
  - Etudes de reconfiguration du secteur de la salle polyvalente : 20 000 €
  - Acquisition de véhicule (Police municipale) : 25 000 €
  - Etude pour le boulodrome : 5 000 €
  - Travaux afin d'obtenir un classement de niveau 4 au complexe sportif pour la section football : 70 000 €
  - Travaux d'éclairage du terrain d'honneur pour la section football : 70 000 €
  - Travaux de reprise de toitures hall d'entrée Groupe scolaire Aragon : 60 000 €
- ❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation)**
  - Reconfiguration de la rue du Moulin (700 000 €)
  - Etude pour la reconfiguration de la rue de la Mairie
  - Poursuite du programme de rénovation de la Coulée Verte
- ❖ **Projets hors commune/hors métropole :**
  - Mise en accessibilité des 10 arrêts de bus sur la ligne 34 (S.M.T.C)

### 3 - La dette communale (période 2021-2030)



#### Quelques points de repères sur la dette :

- La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes),
- Le recours à l'emprunt est effectué de façon ciblée en fonction des projets structurants prioritaires dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement,
- La Capacité de désendettement de la commune est très inférieure aux ratios de vigilance pratiqués (< à 4 ans).

Au 31 décembre 2021, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette devrait s'établir à **2 088 145,69 €** dont **939 491 €** pris en charge par la Métropole.